RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 04845
Numéro SIREN : 331 171 892
Nom ou dénomination : ENERGIES FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2023 sous le numéro de dépôt 17436

20230174362022

DATE DEPOT : 24/04/2023

N° DE DEPOT : 17436

N° GESTION : 1998B04845

N° SIREN : 331171892

DENOMINATION : ENERGIES FRANCE

ADRESSE : 5 R DE CASTIGLIONE 75001 PARIS

MILLESIME : 2022

LPS13356103

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
26 AVR. 2023
Sous le N° : 17436

ENERGIES FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 17.210.541,81 euros
Siège social : 5, rue de Castiglione - 75001 PARIS
331 171 892 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril,

- La société KI-KELAG International Gmbh, société de droit allemand dont le siège est à Arnulfplatz 2, 9020 Klagenfurt am Wörthersee (Allemagne), immatriculée au Registre du commerce de Klagenfurt sous le numéro FN 322832d,

  Représentée par Monsieur Christian Schwarz et Monsieur Ingo Preiss

  Associé unique de la société ENERGIES FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 17.210.541,81 euros, divisé en 198.759 actions de 86,59 euros chacune, dont le siège social est situé à Paris (75001), 5 rue de Castiglione, identifiée sous le numéro 331 171 892 RCS Paris,

Après avoir constaté que le commissaire aux comptes, la société PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- ⇨ approbation des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- ⇨ affectation du résultat ;
- ⇨ examen et approbation des conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- ⇨ pouvoir pour les formalités.

Au vu des documents suivants mis à sa disposition par le Président,

1°) les statuts de la société ;

2°) la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;

3°) le rapport établi par le Président ;

4°) le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2022 ;

5°) le rapport du commissaire aux comptes ;

6°) le projet de décisions soumises à l'Associé Unique.

L'Associé Unique adopte alors successivement les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels afférents audit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique prend acte de ce que la Société a exposé des dépenses ou charges non déductibles visées par l'article 39-4 du code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, pour un montant de 2.824 € et approuve ledit montant de charges et dépenses non déductibles.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à 8.048.528,13 euros comme suit :

Bénéfice de l'exercice	8.048.528,13 €
Dotation à la réserve légale, 5% soit	- 402.426,40 €

Soit un bénéfice distribuable de	7.646.101,73 €
Auquel est ajouté un prélèvement sur les autres réserves	
d'un montant de	353.948,02 €

- Soit un total de	8.000.049,75 €

affecté à titre de dividende à l'associé unique.

Soit un dividende de 40,25 € pour chacune des 198.759 actions composant le capital social.

Le dividende sera mis en paiement à compter de la date de votre décision.

L'Associé Unique prend acte qu'au titre des trois derniers exercices sociaux, aucun dividende n'a été distribué.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, en application de l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte qu'au cours de l'exercice 2022, aucune convention nouvelle relevant de l'application des dispositions dudit article n'est intervenue.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Christian Schwarz, 17.04.2023 08:37
Prok. Mag. Dr. Christian Schwarz

Ingo Alexander Preiss, 14.04.2023 08:52
Unterzeichnet mit XITrust MOXIS

Pour KI-KELAG International Gmbh
Associé Unique
représentée par Christian Schwarz et Ingo Preiss

Copie certifiée conforme à l'original

BENZONI
Groupe d'Expertise Comptable

SASU ENERGIES FRANCE

5 RUE DE CASTIGLIONE
75001 PARIS 01

Exercice clos le 31/12/2022

CABINET BENZONI

Groupe d'Expertise Comptable - Siège Social
7 Quai Rouget de Lisle - 03100 Montluçon
Tél : +33 (0)4 70 03 88 50
E-mail : montlucon@cabinetbenzoni.com
Site Web : www.cabinetbenzoni.com
Numéro SIRET : 421 245 325 00038

Copie certifiée conforme à l'original

Votre projet C est le Nôtre

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

---------- COMPTES ANNUELS ----------	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat 1/2	4
Compte de Résultat 2/2	5
Détail de l'Actif	6
Détail du Passif	8
Détail du Compte de Résultat	10
---------- ANNEXES ----------	12
Règles et méthodes comptables	13
Immobilisations	19
Amortissements	20
Provisions	21
Créances et Dettes	22
Capital social	23
Variations des capitaux propres	24
Filiales et participations	25
---------- LIASSE FISCALE ----------	26
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	27
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	28
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	29
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	30
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	31
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	32
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	33
BIC-RN 2054 - Immobilisations	34
BIC-RN 2055 - Amortissements	35
BIC-RN 2056 - Provisions	36
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	37
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	38
2058A Bis - Détermination du résultat fiscal Membre	39
BIC-RN 205BB - Suivi des déficits	40
2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires Membre	41
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	42
2058ER - Rectifications apportées au résultat Membre	43
2058FC - Plafonnement des résultats ... Membre	44
2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires Membre	45
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	46
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	47
BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	48
BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	49
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	50
BIC-RN 2059F - Composition du capital social	51

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

BIC-RN 2059G - Filiales et participations	52
Charges à payer	53
Produits à recevoir	54
Charges constatées d'avance	55

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 627	9 627		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	4 838	4 838		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	26 651		26 651	26 651
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	23 596 156	18 292 897	5 303 258	6 046 072
	Autres immobilisations corporelles	13 337	12 141	1 196	1 498
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes	408 000		408 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	20 325 387	11 881 635	8 443 753	7 625 302
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	17		17	17
	TOTAL (II)	44 384 012	30 201 138	14 182 874	13 699 540
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	4 818	4 818		
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	514 911		514 911	859 434
	Autres créances	27 008 372		27 008 372	15 024 430
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	3 235 633		3 235 633	530 243
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	185		185	23 132
	TOTAL (III)	30 763 919	4 818	30 759 101	16 437 240
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	75 147 932	30 205 956	44 941 975	30 136 780

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	17 210 542	17 210 542
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	475 000	475 000
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	885 402	835 800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	62 586	62 586
	Autres réserves	1 206 858	
	Report à nouveau		264 421
	Résultat de l'exercice	8 048 528	992 039
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**27 888 916**	**19 840 388**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	199 040	3 674 392
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**199 040**	**3 674 392**
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	12 412 491	4 800 018
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	616 009	1 069 092
	Dettes fiscales et sociales	231 403	234 968
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 102	49 376
	Autres dettes	3 585 014	468 546
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**16 854 019**	**6 622 000**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**44 941 975**	**30 136 780**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 048 528,13	992 039,38
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	16 854 019	6 622 000
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

		France	Exportation	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	5 752 590		5 752 590	2 474 974
	Production vendue (Services et Travaux)	16 847		16 847	535 207
	Montant net du chiffre d'affaires	**5 769 437**		**5 769 437**	**3 010 180**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			47 948	20
	Autres produits			269	1
	Total des produits d'exploitation (1)			**5 817 654**	**3 010 201**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			595 620	1 096 142
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 324 656	625 220
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			592 692	583 305
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			2 708	
	Total des charges d'exploitation (2)			**4 515 676**	**2 304 667**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**1 301 978**	**705 534**

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2022	31/12/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 301 978	705 534
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	3 017 881	561 131
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	54 179	26 283
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	5 344 471	954 447
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	8 416 531	1 541 861
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 094 616	2 087 979
	Intérêts et charges assimilées (4)	74 302	12 643
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	1 168 918	2 100 622
	RESULTAT FINANCIER	7 247 613	(558 761)
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 549 591	146 773
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	267 373	
	Total des charges exceptionnelles	267 373	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(267 373)	
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	233 690	(845 266)
	TOTAL DES PRODUITS	14 234 184	4 552 062
	TOTAL DES CHARGES	6 185 656	3 560 023
	RESULTAT DE L'EXERCICE	8 048 528	992 039

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	54 179	26 283
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	74 302	12 643

Détail de l'Actif

		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		14 182 874	31,56	13 699 540	45,46	483 335	3,53
Concessions brevets et droits similaires							
20510000	LOGICIELS	9 627	0,02	9 627	0,03		
28050000	AMORT. CONCESS. & DROITS SIMIL	(9 627)	-0,02	(9 627)	-0,03		
Autres immobilisations incorporelles							
20800000	AUTRES IMMO. INCORPORELLES	4 838	0,01	4 838	0,02		
28080000	AMORT. AUTRES IMMOS INCORP.	(2 208)		(2 208)	-0,01		
29080000	PROV. DEPREC. AUT. IMMOB. INCO	(2 630)	-0,01	(2 630)	-0,01		
Terrains		26 651	0,06	26 651	0,09		
21101000	TERRAIN SEURRE	26 651	0,06	26 651	0,09		
Installations techniques, matériel et outillage		5 303 258	11,80	6 046 072	20,06	(742 814)	-12,29
21510000	INSTAL. COMPLEXES SPECIALIS.	22 094 975	49,16	22 365 250	74,21	(270 275)	-1,21
21511000	INSTAL. COMPLEXES GENIE CIVIL	1 401 637	3,12	1 501 567	4,98	(99 930)	-6,66
21540000	MATERIEL INDUSTRIEL	99 544	0,22	99 544	0,33		
28151000	AMORT. INSTAL.COMPLEXES SP	(17 135 712)	-38,13	(16 755 691)	-55,60	(380 021)	-2,27
28151100	AMORT. INSTAL. COMPLEXES GC	(1 069 497)	-2,38	(1 078 417)	-3,58	8 919	0,83
28155000	AMORT. OUTILLAGE	(87 688)	-0,20	(86 181)	-0,29	(1 507)	-1,75
Autres immobilisations corporelles		1 196		1 498		(302)	-20,19
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT			6 234	0,02	(6 234)	-100,00
21830000	MATERIEL DE BUREAU	13 337	0,03	13 337	0,04		
28182000	AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT			(6 234)	-0,02	6 234	100,00
28183000	AMORT. MATERIEL BUREAU	(12 141)	-0,03	(11 839)	-0,04	(302)	-2,55
Avances et acomptes versés sur immob. corporelles		408 000	0,91			408 000	
23800000	AVANCES / ACPTES IMMOS CORP.	408 000	0,91			408 000	
Autres participations		8 443 753	18,79	7 625 302	25,30	818 451	10,73
26101000	ENERGIES CHARENTUS	4 345 635	9,67	4 345 635	14,42		
26102000	ENERGIES VAR 1	3 200 795	7,12	3 200 795	10,62		
26104000	ENERGIES VAR 3	6 430 336	14,31	6 430 336	21,34		
26105000	SAS ILE DE FRANCE	2 095 987	4,66	2 095 987	6,95		
26106000	C.HYDRO. D'OUSSIAT	959 863	2,14	959 863	3,19		
26107000	ENERGIES ST REMY	2 346 986	5,22	2 346 986	7,79		
26108000	ENERGIES MAINTENANCE	945 786	2,10	945 786	3,14		
29611000	PROV. TITRES CHARENTUS	(1 615 124)	-3,59	(715 627)	-2,37	(899 497)	-125,69
29612000	PROV. TITRES VAR 1	(2 140 333)	-4,76	(3 200 720)	-10,62	1 060 387	33,13
29614000	PROV. TITRES VAR 3	(5 657 121)	-12,59	(6 430 261)	-21,34	773 139	12,02
29616000	PROV. TITRES OUSSIAT	(206 116)	-0,46	(34 462)	-0,11	(171 654)	-498,10
29617000	PROV. TITRES ST REMY	(1 470 433)	-3,27	(1 446 968)	-4,80	(23 465)	-1,62
29618000	PROV. TITRES MAINTENANCE	(792 508)	-1,76	(872 048)	-2,89	79 540	9,12
Autres immobilisations financières		17		17			
27500000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	17		17			
TOTAL III - Actif Circulant NET		30 759 101	68,44	16 437 240	54,54	14 321 861	87,13
Matières premières, approvisionnements							
32230000	STOCK FOURN. CONSO. ATELIER &	4 818	0,01	4 818	0,02		
39223000	PROV. STOCK FOURN. ATELIER	(4 818)	-0,01	(4 818)	-0,02		
Créances clients et comptes rattachés		514 911	1,15	859 434	2,85	(344 523)	-40,09
041D	Collectif clients débiteurs	481 747	1,07	848 955	2,82	(367 208)	-43,25

Détail de l'Actif

		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
41810000	CLIENTS FACT. A ETABLIR	33 164	0,07	10 480	0,03	22 684	216,46
Autres créances		27 008 372	60,10	15 024 430	49,85	11 983 942	79,76
44400000	ETAT IMPOTS BENEFICES			845 265	2,80	(845 265)	-100,00
44562000	TVA DEDUCT. IMMO.			1		(1)	-100,00
44566000	TVA DEDUCT. ABS	7 458	0,02	19 719	0,07	(12 260)	-62,18
44566100	TVA DEDUCTIBLE 10%						
44566800	TVA DEDUCTIBLE INTRACOM	622				622	
44583000	REMBOURSEMENT TVA DEMANDE	104 920	0,23	52 406	0,17	52 514	100,21
44586000	TVA S/ FACT. NON PARVENUES	13 973	0,03	18 303	0,06	(4 330)	-23,66
44870000	ETAT PRODUITS A RECEVOIR	28 169	0,06	28 054	0,09	115	0,41
45102000	C/C ENERGIES VAR 1	1 916 602	4,26	1 983 622	6,58	(67 020)	-3,38
45104000	C/C ENERGIES VAR 3	2 609 833	5,81	3 281 608	10,89	(671 775)	-20,47
45107000	C/C ENERGIES ST REMY			100 312	0,33	(100 312)	-100,00
45130000	C/C KEELAG	22 326 795	49,68	8 695 141	28,85	13 631 654	156,77
Disponibilités		3 235 633	7,20	530 243	1,76	2 705 390	510,22
51230000	COMMERZBANK GROUPE	3 235 633	7,20	530 243	1,76	2 705 390	510,22
Charges constatées d'avance		185		23 132	0,08	(22 947)	-99,20
48600000	CHARGES CONSTAT. AVANCE	185		23 132	0,08	(22 947)	-99,20
TOTAL DU BILAN ACTIF		44 941 975	100,00	30 136 780	100,00	14 805 195	49,13

Détail du Passif

		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		27 888 916	62,06	19 840 388	65,83	8 048 528	40,57
Capital Social ou individuel		17 210 542	38,30	17 210 542	57,11		
10100000	CAPITAL	17 210 542	38,30	17 210 542	57,11		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		475 000	1,06	475 000	1,58		
10410000	PRIMES D'EMISSION	475 000	1,06	475 000	1,58		
Réserve légale		885 402	1,97	835 800	2,77	49 602	5,93
10610000	RESERVE LEGALE	885 402	1,97	835 800	2,77	49 602	5,93
Réserves réglementées		62 586	0,14	62 586	0,21		
10620000	RESERVES DISPONIBLES	62 586	0,14	62 586	0,21		
Autres réserves		1 206 858	2,69			1 206 858	
10680000	AUTRES RESERVES	1 206 858	2,69			1 206 858	
Report à nouveau				264 421	0,88	(264 421)	-100,00
11000000	REPORT A NOUVEAU CREDITEUR			264 421	0,88	(264 421)	-100,00
Résultat de l'exercice		8 048 528	17,91	992 039	3,29	7 056 489	711,31
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions		199 040	0,44	3 674 392	12,19	(3 475 352)	-94,58
Provisions pour risques		199 040	0,44	3 674 392	12,19	(3 475 352)	-94,58
15180000	PROVISION PR RISQUES	199 040	0,44	242 988	0,81	(43 948)	-18,09
15189000	PROV RISQUES FILIALES			3 431 404	11,39	(3 431 404)	-100,00
TOTAL IV - Total des dettes		16 854 019	37,50	6 622 000	21,97	10 232 019	154,52
Emprunts et dettes financières divers		12 412 491	27,62	4 800 018	15,93	7 612 473	158,59
16500000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	4 000 000	8,90			4 000 000	
45101000	C/C EN CHARENTUS	2 511 308	5,59	2 363 895	7,84	147 414	6,24
45105000	C/C ILE DE FRANCE	4 350 584	9,68	1 612 179	5,35	2 738 404	169,86
45106000	C/C C.H. OUSSIAT	548 847	1,22	540 692	1,79	8 155	1,51
45107000	C/C ENERGIES ST REMY	561 181	1,25			561 181	
45109000	C/C MAINTENANCE	440 571	0,98	283 252	0,94	157 319	55,54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		616 009	1,37	1 069 092	3,55	(453 083)	-42,38
040C	Collectif fournisseurs créditeurs	501 272	1,12	978 648	3,25	(477 376)	-48,78
40810000	FOURN. FACT.NON PARVENUES	114 737	0,26	90 444	0,30	24 293	26,86
Dettes fiscales et sociales		231 403	0,51	234 968	0,78	(3 565)	-1,52
44400000	ETAT IMPOTS BENEFICES	9 299	0,02			9 299	
44520000	TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	622				622	N/S
44550000	TVA A DECAISSER	449		370		79	21,35
44562000	TVA DEDUCT. IMMO.						
44566200	TVA DEDUCTIBLE 5.5%						
44571000	TVA COLLECTEE 20%	1		103 551	0,34	(103 550)	-100,00
44860000	ETAT CHARGES A PAYER	221 031	0,49	131 047	0,43	89 984	68,67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 102	0,02	49 376	0,16	(40 274)	-81,57
40840000	FRS IMMO. FACT. NON PARVENUES	9 102	0,02	49 376	0,16	(40 274)	-81,57
Autres dettes		3 585 014	7,98	468 546	1,55	3 116 468	665,14
46860000	DIVERS - CHARGES A PAYER	3 585 014	7,98	468 546	1,55	3 116 468	665,14

Détail du Passif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL DU BILAN PASSIF	**44 941 975**	100,00	**30 136 780**	100,00	**14 805 195**	49,13

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		5 817 654	100,84	3 010 201	100,00	2 807 453	93,26
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens		5 752 590	99,71	2 474 974	82,22	3 277 616	132,43
Production vendue Biens FRANCE		5 752 590	99,71	2 474 974	82,22	3 277 616	132,43
70110000	VENTES ELECTRICITE	5 699 547	98,79	2 430 225	80,73	3 269 322	134,53
70112000	GARANTIES ORIGINE	40 022	0,69	44 748	1,49	(4 726)	-10,56
70113000	GARANTIES CAPACITES	13 020	0,23			13 020	
Production vendue Services + Travaux		16 847	0,29	535 207	17,78	(518 360)	-96,85
Production vendue Services FRANCE		16 847	0,29	535 207	17,78	(518 360)	-96,85
70880000	REFACT. CENTRALES	8 867	0,15	524 681	17,43	(515 814)	-98,31
70882000	REFACT. RWE INNOGY	7 980	0,14	10 526	0,35	(2 546)	-24,19
Montant net du chiffre d'affaires		5 769 437	100,00	3 010 180	100,00	2 759 256	91,66
Reprises sur provisions, transferts de charges		47 948	0,83	20		47 928	N/S
78150000	REPRISE PROV. RISQUE	43 948	0,76			43 948	
79100000	TRANSF. CHARGES EXPLOIT.	4 000	0,07	20		3 980	N/S
Autres produits d'exploitation		269		1		269	N/S
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	269		1		269	N/S
Total des charges d'exploitation		4 515 676	78,27	2 304 667	76,56	2 211 009	95,94
Autres achats et charges externes		595 620	10,32	1 096 142	36,41	(500 522)	-45,66
60480000	FRAIS REFACTURES	8 867	0,15	535 207	17,78	(526 340)	-98,34
60611000	FOURNITURES ELECTRICITE	13 051	0,23	12 142	0,40	909	7,49
60612000	FOURNITURES EAU	1 212	0,02	968	0,03	244	25,21
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	719	0,01	719	0,02		
61350000	LOCATIONS MOBILIERES	2 310	0,04	2 399	0,08	(90)	-3,74
61352000	LOCATIONS DE MATERIEL DE TRANS	11 440	0,20	6 283	0,21	5 157	82,08
61552000	ENTRETIEN VEHICULE	4 648	0,08	215	0,01	4 433	N/S
61554000	ENTRET.ET REPAR.CENTRALES	125 689	2,18	81 435	2,71	44 255	54,34
61555000	ENTRETIEN - DECHETS			80 000	2,66	(80 000)	-100,00
61600000	PRIMES D'ASSURANCE	39 963	0,69	39 789	1,32	175	0,44
62260000	HONORAIRES	58 854	1,02	45 480	1,51	13 374	29,41
62261000	HONORAIRES AUDIT	16 830	0,29	26 669	0,89	(9 839)	-36,89
62262000	HONO.EN. MAINTENANCE	266 880	4,63	229 200	7,61	37 680	16,44
62263000	HONORAIRES ETRANGERS	25 542	0,44	10 970	0,36	14 572	132,84
62265000	HONORAIRES DIVERS	9 500	0,16	8 450	0,28	1 050	12,43
62270000	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX			4 231	0,14	(4 231)	-100,00
62700000	SERVICES BANCAIRES	10 114	0,18	8 446	0,28	1 668	19,75
62810000	SERVICES EXTERIEURS			3 540	0,12	(3 540)	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés		3 324 656	57,63	625 220	20,77	2 699 435	431,76
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	77 566	1,34	74 611	2,48	2 955	3,96
63512000	TAXES FONCIERES	32 393	0,56	22 883	0,76	9 510	41,56
63514000	TAXES VEHICULES SOCIETES	449	0,01	370	0,01	79	21,35
63580000	AUTRES DROITS	22		33		(11)	-32,36
63581000	REDEVANCES CONCESSION	18 758	0,33	10 134	0,34	8 623	85,09
63582000	REDEVANCE VNF	100 000	1,73	517 189	17,18	(417 189)	-80,66
63780000	CONTRIB. RENTE INFRAMARGINALE	3 095 468	53,65			3 095 468	

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Dotation aux amortissements sur immobilisations	592 692	10,27	583 305	19,38	9 387	1,61
68112000 DOT. AMORT. IMMO. CORP.	592 692	10,27	583 305	19,38	9 387	1,61
Autres charges de gestion courante	2 708	0,05			2 708	N/S
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	2 708	0,05			2 708	N/S
Résultat d'exploitation	1 301 978	22,57	705 534	23,44	596 444	84,54
Total des produits financiers	8 416 531	145,88	1 541 861	51,22	6 874 669	445,87
Produits financiers de participations	3 017 881	52,31	561 131	18,64	2 456 750	437,82
76110000 DIVIDENDES	3 017 881	52,31	561 131	18,64	2 456 750	437,82
Autres intérêts et produits assimilés	54 179	0,94	26 283	0,87	27 896	106,13
76380000 INTERETS C/C	54 179	0,94	26 283	0,87	27 896	106,13
Reprises sur provisions & transferts de charges	5 344 471	92,63	954 447	31,71	4 390 024	459,95
78650000 REP. PROV. RISQUES FINANCIERS	3 431 404	59,48			3 431 404	
78662000 REP. PROV. DEPREC. IMMO FINANC	1 913 067	33,16	954 447	31,71	958 620	100,44
Total des charges financières	1 168 918	20,26	2 100 622	69,78	(931 704)	-44,35
Dotations financières aux amort. et provisions	1 094 616	18,97	2 087 979	69,36	(993 363)	-47,58
68650000 DOT. PROV. RISQUES FINANCIERS			1 965 883	65,31	(1 965 883)	-100,00
68662000 DOT. PROV. DEPREC. IMMO FINANC	1 094 616	18,97	122 096	4,06	972 520	796,52
Intérêts et charges assimilées	74 302	1,29	12 643	0,42	61 659	487,70
66150000 INTERETS C/C	74 302	1,29	12 643	0,42	61 659	487,70
Résultat financier	7 247 613	125,62	(558 761)	-18,56	7 806 374	N/S
Résultat courant avant impôts	8 549 591	148,19	146 773	4,88	8 402 817	N/S
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	267 373	4,63			267 373	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions	267 373	4,63			267 373	
68710000 DOT. AMORT. EXCEPTIONNEL	267 373	4,63			267 373	
Résultat exceptionnel	(267 373)	-4,63			(267 373)	
Impôts sur les bénéfices	233 690	4,05	(845 266)	-28,08	1 078 956	127,65
69880000 INTEGRATION FISCALE - CHARGES	233 690	4,05			233 690	
69890000 INTEGRATION FISCALE - PRODUITS			(845 266)	-28,08	845 266	100,00
Résultat de l'exercice	8 048 528	139,50	992 039	32,96	7 056 489	711,31

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **44 941 975** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **14 234 184** euros et un total charges de **6 185 656** euros,dégageant ainsi un résultat de **8 048 528** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

La société SASU ENERGIES FRANCE a pour objet la construction et l'exploitation de centrales hydroélectriques et d'éoliennes, ainsi que l'octroi de garanties aux établissements bancaires.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2022** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du **5** juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Concernant la présentation des comptes, des reclassements de poste à poste ont été faits dans les immobilisations et les amortissements, afin de cadrer avec le plan comptable de la maison mère. Cela n'a pas eu d'impact sur le résultat, il n'y a pas eu de modification des plans d'amortissement.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Jusqu'au 31/12/1997, les immobilisations étaient évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Cette valeur historique a été réévaluée en fonction de la valeur de marché des centrales.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

* Logiciels et autres immobilisations incorporelles : 1 an
* Installations complexes spécialisées : 20 ans
* Génie Civil : durée résiduelle du contrat
* Agencements : 10 ans
* Matériel de bureau et informatique : **5** ans

Règles et Méthodes Comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Lorsque la quote-part des capitaux propres est inférieure à la valeur comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différenc constatée. Dans le cas d'une situation nette négative, une provision pour risques financiers est constatée.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou si les créances ont une ancienneté antérieure au 01/01/2021.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Chiffre d'affaires

Concernant la production comptabilisée sur décembre, un relevé a été réalisé fin décembre permettant d'affiner une estimation de la production de la dernière semaine de l'année. Le relevé des compteurs de fin décembre est effectué le 31, de manière à déterminer début janvier le montant réel du chiffre d'affaires de la fin de l'année et pouvoir ainsi le comparer au montant estimé et comptabilisé. Un ajustement est alors pratiqué en cas d'écart significatif.

Règles et Méthodes Comptables

Commentaires du BILAN

1.1 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles se composent de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles totalement amortis ou provisionnés.

Les installations techniques sont représentatives de la valeur des équipements des centrales et du génie civil.

Des acquisitions ont été réalisées en 2022 pour 524 948 euros.

1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Conformément au principe défini précédemment, la valeur des participations inscrites au bilan a été analysée au 31/12/2022.

Le montant des provisions figurant dans le tableau joint de filiales et participations intègre les provisions pour dépréciation des titres et les provisions pour risques constatées.

1.3 STOCK

Le stock de pièces de rechange est déprécié à 100% pour obsolescence.

1.4 CREANCES

Les Créances Clients s'élèvent à 514 911 euros au 31/12/2022 et sont constituées de créances SOLVAY.

Les Autres Créances s'élèvent à 27 008 372 euros et sont pour l'essentiel constituées des avances sur comptes courants consenties aux filiales pour financer les centrales et leurs activités (26 853 230 €). Elles comprennent également des créances de TVA (126 973 €) et des dégrèvements relatifs à la CET (28 169€).

1.5 CAPITAL

Le capital social de 17 210 541.81 euros est composé de 198 759 actions de 86.59 euros chacune, intégralement détenues par la société KI-KELAG InternationalGmbh.

1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques financiers est constatée pour les filialles dont la situation nette est négative. Au 31/12/2022, la provision a été intégralement reprise.

Une provision pour autres risques est comptabilisée à hauteur de 199 040 euros.

1.7 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières court terme comprennent les soldes créditeurs des comptes courants des filiales pour un montant total de 8 412 491 euros et des dépôts de garantie sur le nouveau contrat d'électricité pour 4 000 000 euros.

1.8 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 616 009 euros au 31/12/2022, dont 114 737 euros de factures à recevoir.

Les dettes fournisseurs sur immobilisations s'élèvent à 9 102 euros.

Règles et Méthodes Comptables

1.9 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Le poste s'élève à 231 403 euros et correspond principalement aux redevances à payer (221 031 €).

1.10 AUTRES DETTES

Le poste s'élève à 3 585 014 euros et correspond à des charges à payer : assurances et contribution sur la rente infra-marginale.

Règles et Méthodes Comptables

Commentaires du Compte de Résultat

2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève à un montant total de 5 769 437 euros, soit en nette hausse par rapport à 2021 (+ 92%).

La production électrique s'élève à 5 752 590 euros, soit en progression de 232% par rapport au 31/12/2021.

2.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 1 301 978 euros au 31/12/2022.

2.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier au 31/12/2022 est bénéficiaire de 7 248 684 euros.

Le résultat enregistré sur les filiales est bénéficiaire, le montant des dividendes distribués et des reprises et dotations sur les filiales s'établissant cette année à 7 267 736 €.

2.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 267 373 euros.

2.5 IMPÔT SUR LES SOCIETES

Energies France a constitué un groupe d'intégration fiscale à partir du 1er janvier 1999.

Une convention d'intégration a été signée entre les filiales et la société tête de groupe qui stipule la neutralité fiscale. Cela signifie que les membres enregistrent leur impôt comme s'ils n'étaient pas intégrés fiscalement, le différentiel entre l'impôt du groupe et la somme de tous les impôts des filiales, étant comptabilisé chez Energies France.

L'impot sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulieres du groupe.

Au titre de 2022, Energies France a enregistré une charge d'impôt de 233 690 euros au titre de ses filiales.

Règles et Méthodes Comptables

Autres Informations

3.1 ENTREPRISES LIEES

A ce jour le groupe ENERGIES France ne publie pas de comptes consolidés. L'ensemble constitué par Energie France et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs deux des trois seuils suivants:

- Total Bilan: 15 M€
- Montant net du chiffre d'affaires: 30M€
- Nombre moyen de salariés permanents: 250

La société réalise néanmoins des opérations avec des sociétés du groupe :

- Compte courant débiteur = 26 853 230 €
- Compte courant créditeur = 8 412 491 €
- Produits financiers = 54 179 €
- Charges financières = 74 302 €
- Créances Clients = 0 €
- Dettes Fournisseurs = 0 €
- Refacturations de frais de fonctionnement = 8 867 €
- Dividendes = 3 017 881 €
- Autres achats et charges externes = 292 422 €

3.2 AUTRES INFORMATIONS

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes de la société KI-KELAG International Gmbh, en Autriche.

3.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société bénéficie d'une autorisation d'exploitation d'une durée de quarante ans renouvelable pour une période de trente ans. Si l'autorisation n'est pas renouvelée la société serait tenue de rétablir la libre circulation des eaux. La société s'est placée dans une hypothèse de renouvellement de son autorisation.

3.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/202
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	14 465					14 465
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**14 465**					**14 465**
CORPORELLES	Terrains	26 651					26 651
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	23 966 360		116 948		487 153	23 596 156
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	6 234				6 234	
	Matériel de bureau, mobilier	13 337					13 337
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes			408 000			408 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**24 012 583**		**524 948**		**493 387**	**24 044 143**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	20 325 387					20 325 387
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	17					17
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**20 325 404**					**20 325 404**
	TOTAL	**44 352 452**		**524 948**		**493 387**	**44 384 012**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	11 835			11 835
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**11 835**			**11 835**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	17 920 289	859 762	487 153	18 292 897
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	6 234		6 234	
	Matériel de bureau, mobilier	11 839	302		12 141
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**17 938 362**	**860 064**	**493 387**	**18 305 039**
	TOTAL	**17 950 197**	**860 064**	**493 387**	**18 316 874**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement n des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	3 674 392		3 475 352	199 040
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**3 674 392**		**3 475 352**	**199 040**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations – incorporelles	2 630			2 630
	Sur immobilisations – corporelles				
	Sur immobilisations – des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations – titres de participation	12 700 085	1 094 616	1 913 067	11 881 635
	Sur immobilisations – autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	4 818			4 818
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**12 707 533**	**1 094 616**	**1 913 067**	**11 889 082**
	TOTAL GENERAL	**16 381 925**	**1 094 616**	**5 388 419**	**12 088 122**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		43 948
	- financières	1 094 616	5 344 471
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	17		17
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	514 911	514 911	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	126 974	126 974	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	28 169	28 169	
	Groupe et associés (2)	26 853 229	26 853 229	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	185	185	
	TOTAL DES CREANCES	27 523 485	27 523 468	17

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	4 000 000	4 000 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés	616 009	616 009		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	9 299	9 299		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 073	1 073		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	221 031	221 031		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 102	9 102		
	Groupe et associés (2)	8 412 491	8 412 491		
	Autres dettes	3 585 014	3 585 014		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	16 854 019	16 854 019		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 4 000 000
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Capital social

	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	198 759,00	86,5900	17 210 541,81
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	198 759,00	86,5900	17 210 541,81

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	17 210 542				17 210 542
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	475 000				475 000
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	835 800	49 602			885 402
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées	62 586				62 586
Autres réserves		1 206 858			1 206 858
Report à nouveau	264 421	(264 421)			
Résultat de l'exercice	992 039	(992 039)		8 048 528	8 048 528
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	19 840 388			8 048 528	27 888 916

Date de l'assemblée générale 30/06/2022
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 19 840 388
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 19 840 388
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 8 048 528

Filiales et participations

31/12/2022	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés			
1. Filiales (Plus de 50 %)			
SAS ENERGIES SAINT REMY	876 553	100,00	313 894
SAS ENERGIES VAR 1	1 060 462	100,00	4 417 055
SAS ILE DE FRANCE	3 875 303	100,00	1 918 744
SAS ENERGIES VAR 3	773 214	100,00	848 027
SASU ENERGIES MAINTENANCE	153 278	100,00	79 540
SAS ENERGIES CHARENTUS	2 730 511	100,00	(64 132)
SAS CENTR.HYDROEL.OUSSIAT	753 747	100,00	(155 973)
2. Participations (10 à 50 %)			
B. Renseignements globaux			
1. Filiales non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2023)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022 — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT, 6 RUE ST HYACINTHE, 75042 PARIS CEDEX 01

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire: SASU ENERGIES FRANCE, 5 RUE DE CASTIGLIONE, 75001 PARIS 01

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
	309757	33117189200069

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale):
Production d'électricité
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
1 047 934		

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

- Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐
- Entreprises nouvelles art.44 septies ☐
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
- Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐
- Jeunes entreprises innovantes ☐
- Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐
- Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
- Autres dispositifs ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : ComptabiliteExpert

ECF ☐ — Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ — Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : CABINET BENZONI, 7 QUAI ROUGET DE LISLE, 03100 MONTLUCON, 04.70.03.88.50.
- Conseil : CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS, 2 RUE ANCELLE, 92522 NEUILLY SUR SEINE, 01 47 38 55 00
- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A Paris, le

Signature et qualité du déclarant
SEYLER Jurgen — Directeur

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice: **SASU ENERGIES FRANCE** **31122022**

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise	SASU ENERGIES FRANCE
et Date de clôture de l'exercice	31122022

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)

(voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SASU ENERGIES FRANCE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 5 RUE DE CASTIGLIONE 75001 PARIS 01 — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 3 1 1 7 1 8 9 2 0 0 0 6 9 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 627	AG	9 627		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 838	AK	4 838		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	26 651	AO		26 651	26 651
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	23 596 156	AS	18 292 897	5 303 258	6 046 072
	Autres immobilisations corporelles	AT	13 337	AU	12 141	1 196	1 498
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX	408 000	AY		408 000	
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	20 325 387	CV	11 881 635	8 443 753	7 625 302
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	17	BI		17	17
	TOTAL (II)	BJ	**44 384 012**	BK	**30 201 138**	**14 182 874**	**13 699 540**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	4 818	BM	4 818		
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	514 911	BY		514 911	859 434
	Autres créances (3)	BZ	27 008 372	CA		27 008 372	15 024 430
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	3 235 633	CG		3 235 633	530 243
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	185	CI		185	23 132
	TOTAL (III)	CJ	**30 763 919**	CK	**4 818**	**30 759 101**	**16 437 240**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**75 147 932**	IA	**30 205 956**	**44 941 975**	**30 136 780**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SASU ENERGIES FRANCE — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 17 210 542)	DA	17 210 542	17 210 542
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	475 000	475 000
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	885 402	835 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	62 586	62 586
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 206 858	
	Report à nouveau	DH		264 421
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**8 048 528**	**992 039**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**27 888 916**	**19 840 388**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	199 040	3 674 392
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**199 040**	**3 674 392**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	12 412 491	4 800 018
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	616 009	1 069 092
	Dettes fiscales et sociales	DY	231 403	234 968
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 102	49 376
	Autres dettes	EA	3 585 014	468 546
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**16 854 019**	**6 622 000**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**44 941 975**	**30 136 780**
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	16 854 019	6 622 000
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : SASU ENERGIES FRANCE

Néant ☐*

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD	5 752 590	FE		FF	5 752 590	2 474 974
	Production vendue services *	FG	16 847	FH		FI	16 847	535 207
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**5 769 437**	FK		FL	**5 769 437**	**3 010 180**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	47 948	20
	Autres produits (1) (11)					FQ	269	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**5 817 654**	**3 010 201**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	595 620	1 096 142
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 324 656	625 220
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	592 692	583 305
	Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2 708	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**4 515 676**	**2 304 667**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**1 301 978**	**705 534**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 017 881	561 131
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	54 179	26 283
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	5 344 471	954 447
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**8 416 531**	**1 541 861**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	1 094 616	2 087 979
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	74 302	12 643
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**1 168 918**	**2 100 622**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**7 247 613**	**(558 761)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**8 549 591**	**146 773**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2023

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SASU ENERGIES FRANCE** Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	267 373	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**267 373**	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(267 373)**	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	233 690	(845 266)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**14 234 184**	**4 552 062**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**6 185 656**	**3 560 023**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**8 048 528**	**992 039**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	54 179	26 283
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	74 302	12 643
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 000	20
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Dot. Amort. Except sur Mises au rebut	267 373	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise **SASU ENERGIES FRANCE** — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	14 465	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG	26 651	KH		KI		
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
CORPORELLES – Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	23 966 360	KT		KU	116 948	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX		
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY	6 234	KZ		LA		
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	13 337	LC		LD		
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	408 000	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	24 012 583	LO		LP	524 948	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
FINANCIERES	Autres participations	8U	20 325 387	8V		8W		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	17	1U		1V		
FINANCIERES	TOTAL IV	LQ	20 325 404	LR		LS		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	44 352 452	ØH		ØJ	524 948	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence – Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	14 465	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	26 651	LZ		
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES – Constructions	Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG		MH		MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	487 153	MK	23 596 156	ML		
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	6 234	MQ		MR		
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	13 337	MU		
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE	408 000	NF		
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	493 387	NH	24 044 143	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIERES	Autres participations	IØ		ØX		ØY	20 325 387	ØZ		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	17	2G		
FINANCIERES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	20 325 404	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	493 387	ØL	44 384 012	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : SASU ENERGIES FRANCE

Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	11 835	PF		PG		PH	11 835
TOTAL I		RK	**11 835**	RM		RN		RO	**11 835**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	17 920 289	QA	859 762	QB	487 153	QC	18 292 897
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	6 234	QI		QJ	6 234	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 839	QM	302	QN		QO	12 141
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**17 938 362**	QV	**860 064**	QW	**493 387**	QX	**18 305 039**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**17 950 197**	ØP	**860 064**	ØQ	**493 387**	ØR	**18 316 874**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2023

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SASU ENERGIES FRANCE

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	3 674 392	5W		5X	3 475 352	5Y	199 040
	TOTAL II	5Z	**3 674 392**	TV		TW	**3 475 352**	TX	**199 040**
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	2 630	6B		6C		6D	2 630
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	12 700 085	9V	1 094 616	9W	1 913 067	9X	11 881 635
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	4 818	6P		6R		6S	4 818
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	**12 707 533**	TY	**1 094 616**	TZ	**1 913 067**	UA	**11 889 082**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**16 381 925**	UB	**1 094 616**	UC	**5 388 419**	UD	**12 088 122**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	43 948		
	Dont dotations et reprises - financières			UG	1 094 616	UH	5 344 471		
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : SASU ENERGIES FRANCE — Néant ☐ *

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	17	UV		UW	17
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	514 911		514 911		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	126 974		126 974		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	28 169		28 169		
	Groupe et associés (2)	VC	26 853 229		26 853 229		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS	185		185		
	TOTAUX	VT	27 523 485	VU	27 523 468	VV	17
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 000 000	4 000 000		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	616 009	616 009		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 299	9 299		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 073	1 073		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	221 031	221 031		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	9 102	9 102		
Groupe et associés (2)		VI	8 412 491	8 412 491		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 585 014	3 585 014		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	16 854 019	VZ 16 854 019		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	4 000 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : SASU ENERGIES FRANCE — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122022

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	8 048 528
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	2 824		XE	3 273
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	449			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 094 616	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	1 094 616
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	233 690
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	9 380 108

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	5 344 471
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %							WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %							WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	30 179					XA	2 987 702
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quinterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite	YH		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art 39 decies D) YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	8 332 173

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	1 047 934	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	1 047 934	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 A bis 2023

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SASU ENERGIES FRANCE**

N° SIRET : 3 3 1 1 7 1 8 9 2 0 0 0 6 9

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT
6 RUE ST HYACINTHE

75042 PARIS CEDEX 01

Exercice ouvert le : **01012022** clos le : **31122022**

I - REINTEGRATIONS Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E1	8 048 528
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	1 331 579
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	120 715
TOTAL I	E3	**9 500 823**
II - DEDUCTIONS Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	8 332 173
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %	EY	
• imposées au taux de 15 %	E6	
• imposées au taux de 0 %	EZ	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	
III - RESULTAT FISCAL TOTAL II	F1	**8 332 173**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — Bénéfice (I-II)	F2	**1 168 650**	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — Déficit (II-I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *	F6		1 168 650
Résultat fiscal — Bénéfice	F8		
Résultat fiscal — Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise SASU ENERGIES FRANCE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour risques et charges	8Z		9A	3 431 404
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour dépréciation	9F	1 094 616	9G	1 913 067
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	**1 094 616**	YO	**5 344 471**
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 B bis 2023

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Néant ☐ *

Dénomination de la société : **SASU ENERGIES FRANCE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT
6 RUE ST HYACINTHE

75042 PARIS CEDEX 01

Exercice ouvert le : **01012022**
clos le : **31122022**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I *a sexies-0* du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				M5	5 720 096
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis	)	M5 ter	
Déficits imputés				J9	1 168 650
Déficits reportables				M6	4 551 446
Déficits nés au titre de l'exercice				H8	
Total des déficits restant à reporter				H9	4 551 446

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058B*bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values A 15 %	Moins-values A 19 %	Moins-values A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : **SASU ENERGIES FRANCE** — Néant ☐*

ORIGINES (1)			AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	264 421	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	49 602
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	992 039		- Autres réserves	ZD	1 206 858
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	
TOTAL I	ØF	**1 256 460**	**TOTAL II**		ZH	**1 256 460**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	8 867	535 207
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	14 469	XQ	14 469	9 401
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	377 607	325 000
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	194 678	226 534
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	**595 620**	**1 096 142**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	77 566	74 611
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	3 247 090	550 609
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	**3 324 656**	**625 220**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	2 395	151 586
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	95 874	90 811
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *			ØB		
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,09 %	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	4 102 610	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3 3 1 1 7 1 8 9 2 0 0 0 6 9			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 ER 2023

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SASU ENERGIES FRANCE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT
6 RUE ST HYACINTHE

75042 PARIS CEDEX 01

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère ☐
(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **33117189200069**

Exercice ouvert le : **01012022** clos le : **31122022**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	**1 047 934**	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	**1 047 934**	CY	
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ	**1 047 934**	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19% (3)		Taux de 15%		Taux de 0%		Taux de 19% (3)		Taux de 15%		Taux de 0%	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9		CI		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS-TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C(6) et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 FC 2023

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SASU ENERGIES FRANCE**

N° SIRET : 33117189200069

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT
6 RUE ST HYACINTHE

75042 PARIS CEDEX 01

Exercice ouvert le : **01012022** clos le : **31122022**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		**19 % (1)**	**15 %**	**0 %**
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	1 047 934
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	**1 047 934**

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

2058-PAP
(2023)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1/1 (1)

Dénomination de la société mère :	SASU ENERGIES FRANCE
SIREN de la société mère :	331171892
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	**SASU ENERGIES FRANCE**
SIREN de la société intégrée :	**331171892**
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE PARIS 1er ARRONDISSEMENT 6 RUE ST HYACINTHE 75042 PARIS CEDEX 01
Exercice ouvert le : **01012022**	clos le : **31122022**

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	**Montants rapportés au résultat d'ensemble**		**Montants déduits du résultat d'ensemble**	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) [2]			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

[1] La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

[2] Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : **SASU ENERGIES FRANCE** Néant ☐*

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ⑦	Valeur d'origine * ⑦	Valeur nette réévaluée * ⑦	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ④	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	Rebut - TVX ELEC	387 223		387 223		
	2	Rebut - TVX TOITURE	99 930		99 930		
	3	Rebut - VEHICULE	6 234		6 234		
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	15% ou 12,80%	0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)							
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)			(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : SASU ENERGIES FRANCE — Néant ☐*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ENERGIES FRANCE — Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2).	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,80 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % (3)	Solde des moins-values à 12,80 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine (1)		Moins-values A 19 %, ou à 15 % (2)	Moins-values A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (3)	Imputations sur les plus-values à long terme A 15 % ou à 19 % (4)	Imputations sur le résultat de l'exercice (5)	Solde des moins-values à reporter col.(6) = (2)+(3)-(5) -(4) (6)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU ENERGIES FRANCE

Néant ☐*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(16)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : SASU ENERGIES FRANCE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 769 437
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	5 769 437
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	269
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	4 000
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	4 269
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	23 131
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	558 021
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	3 095 468
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 708
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	3 679 328
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	2 094 378
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 094 378

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	5 769 437
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	20 170 614
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR	

DGFiP N° 2059-F 2023

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 331171892000069

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ENERGIES FRANCE

ADRESSE (voie) 5 RUE DE CASTIGLIONE

CODE POSTAL 75001 VILLE PARIS 01

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	198 759
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination KI KELAG INTERNATIONAL GMBH
N° SIREN (si société établie en France) 000000000 | % de détention 100,00 | Nb de parts ou actions 198 759
Adresse : N° | Voie Arnulfplatz 2
Code postal 9020 | Commune Klagenfurt am Wörthersee | Pays AUTRICHE

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2023

1/0 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 331171892000069

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ENERGIES FRANCE

ADRESSE (voie) 5 RUE DE CASTIGLIONE

CODE POSTAL 75001 VILLE PARIS 01

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
SASU	CENTRALE HYDRO. D'OUSSIAT	308760032	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE
SASU	ENERGIES VAR 1	322107715	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE
SASU	ILE DE FRANCE	397538596	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE
SASU	ENERGIES CHARENTUS	665420022	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE
SASU	ENERGIES MAINTENANCE	332108919	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE
SASU	ENERGIES VAR 3	322097841	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE
SASU	ENERGIES SAINT REMY	759200025	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		**3 929 884**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**114 737**
FOURN. FACT.NON PARVENUES	114 737	
Dettes fiscales et sociales		**221 031**
ETAT CHARGES A PAYER	221 031	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		**9 102**
FRS IMMO. FACT. NON PARVENUES	9 102	
Autres dettes		**3 585 014**
DIVERS - CHARGES A PAYER	3 585 014	

Produits à recevoir

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		61 333
Autres créances clients		33 164
CLIENTS FACT. A ETABLIR	33 164	
Autres créances		28 169
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	28 169	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		185	185
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			185

SAS ENERGIES FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Copie certifiée conforme à l'original

PKF ARSILON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

À l'attention de l'associé unique de la société,
SAS ENERGIES FRANCE
5, rue de Castiglione
75001 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'unique associé, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS ENERGIES FRANCE relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 9 mars 2023

Le commissaire aux Comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Stéphane Schwedes

BENZONI
Groupe d'Expertise Comptable

SASU ENERGIES FRANCE

5 RUE DE CASTIGLIONE
75001 PARIS 01

Exercice clos le 31/12/2022

CABINET BENZONI

Groupe d'Expertise Comptable - Siège Social
7 Quai Rouget de Lisle - 03100 Montluçon
Tél : +33 (0)4 70 03 88 50
E-mail : montlucon@cabinetbenzoni.com
Site Web : www.cabinetbenzoni.com
Numéro SIRET : 421 245 325 00038

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

---------- COMPTES ANNUELS ----------	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat 1/2	4
Compte de Résultat 2/2	5
Détail de l'Actif	6
Détail du Passif	8
Détail du Compte de Résultat	10
---------- ANNEXES ----------	12
Règles et méthodes comptables	13
Immobilisations	19
Amortissements	20
Provisions	21
Créances et Dettes	22
Capital social	23
Variations des capitaux propres	24
Filiales et participations	25
---------- LIASSE FISCALE ----------	26
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	27
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	28
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	29
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	30
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	31
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	32
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	33
BIC-RN 2054 - Immobilisations	34
BIC-RN 2055 - Amortissements	35
BIC-RN 2056 - Provisions	36
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	37
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	38
2058A Bis - Détermination du résultat fiscal Membre	39
BIC-RN 2058B - Suivi des déficits	40
2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires Membre	41
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	42
2058ER - Rectifications apportées au résultat Membre	43
2058FC - Plafonnement des résultats ... Membre	44
2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires Membre	45
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	46
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	47
BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	48
BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	49
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	50
BIC-RN 2059F - Composition du capital social	51

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

BIC-RN 2059G - Filiales et participations	52
Charges à payer	53
Produits à recevoir	54
Charges constatées d'avance	55

SASU ENERGIES FRANCE

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 627	9 627		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	4 838	4 838		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	26 651		26 651	26 651
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	23 596 156	18 292 897	5 303 258	6 046 072
	Autres immobilisations corporelles	13 337	12 141	1 196	1 498
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes	408 000		408 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	20 325 387	11 881 635	8 443 753	7 625 302
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	17		17	17
	TOTAL (II)	44 384 012	30 201 138	14 182 874	13 699 540
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	4 818	4 818		
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	514 911		514 911	859 434
	Autres créances	27 008 372		27 008 372	15 024 430
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	3 235 633		3 235 633	530 243
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	185		185	23 132
	TOTAL (III)	30 763 919	4 818	30 759 101	16 437 240
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	75 147 932	30 205 956	44 941 975	30 136 780

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	17 210 542	17 210 542
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	475 000	475 000
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	885 402	835 800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	62 586	62 586
	Autres réserves	1 206 858	
	Report à nouveau		264 421
	Résultat de l'exercice	**8 048 528**	**992 039**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**27 888 916**	**19 840 388**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	199 040	3 674 392
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**199 040**	**3 674 392**
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	12 412 491	4 800 018
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	616 009	1 069 092
	Dettes fiscales et sociales	231 403	234 968
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 102	49 376
	Autres dettes	3 585 014	468 546
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**16 854 019**	**6 622 000**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**44 941 975**	**30 136 780**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 048 528,13	992 039,38
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	16 854 019	6 622 000
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

		France	Exportation	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	5 752 590		5 752 590	2 474 974
	Production vendue (Services et Travaux)	16 847		16 847	535 207
	Montant net du chiffre d'affaires	5 769 437		5 769 437	3 010 180
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			47 948	20
	Autres produits			269	1
	Total des produits d'exploitation (1)			5 817 654	3 010 201
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			595 620	1 096 142
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 324 656	625 220
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			592 692	583 305
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			2 708	
	Total des charges d'exploitation (2)			4 515 676	2 304 667
	RESULTAT D'EXPLOITATION			1 301 978	705 534

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2022	31/12/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 301 978	705 534
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	3 017 881	561 131
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	54 179	26 283
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	5 344 471	954 447
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	8 416 531	1 541 861
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 094 616	2 087 979
	Intérêts et charges assimilées (4)	74 302	12 643
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	1 168 918	2 100 622
	RESULTAT FINANCIER	7 247 613	(558 761)
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 549 591	146 773
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	267 373	
	Total des charges exceptionnelles	267 373	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(267 373)	
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	233 690	(845 266)
	TOTAL DES PRODUITS	14 234 184	4 552 062
	TOTAL DES CHARGES	6 185 656	3 560 023
	RESULTAT DE L'EXERCICE	8 048 528	992 039

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	54 179	26 283
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	74 302	12 643

Détail de l'Actif

		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		14 182 874	31,56	13 699 540	45,46	483 335	3,53
Concessions brevets et droits similaires							
20510000	LOGICIELS	9 627	0,02	9 627	0,03		
28050000	AMORT. CONCESS. & DROITS SIMIL	(9 627)	-0,02	(9 627)	-0,03		
Autres immobilisations incorporelles							
20800000	AUTRES IMMO. INCORPORELLES	4 838	0,01	4 838	0,02		
28080000	AMORT. AUTRES IMMOS INCORP.	(2 208)		(2 208)	-0,01		
29080000	PROV. DEPREC. AUT. IMMOB. INCO	(2 630)	-0,01	(2 630)	-0,01		
Terrains		26 651	0,06	26 651	0,09		
21101000	TERRAIN SEURRE	26 651	0,06	26 651	0,09		
Installations techniques, matériel et outillage		5 303 258	11,80	6 046 072	20,06	(742 814)	-12,29
21510000	INSTAL. COMPLEXES SPECIALIS.	22 094 975	49,16	22 365 250	74,21	(270 275)	-1,21
21511000	INSTAL. COMPLEXES GENIE CIVIL	1 401 637	3,12	1 501 567	4,98	(99 930)	-6,66
21540000	MATERIEL INDUSTRIEL	99 544	0,22	99 544	0,33		
28151000	AMORT. INSTAL.COMPLEXES SP	(17 135 712)	-38,13	(16 755 691)	-55,60	(380 021)	-2,27
28151100	AMORT. INSTAL. COMPLEXES GC	(1 069 497)	-2,38	(1 078 417)	-3,58	8 919	0,83
28155000	AMORT. OUTILLAGE	(87 688)	-0,20	(86 181)	-0,29	(1 507)	-1,75
Autres immobilisations corporelles		1 196		1 498		(302)	-20,19
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT			6 234	0,02	(6 234)	-100,00
21830000	MATERIEL DE BUREAU	13 337	0,03	13 337	0,04		
28182000	AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT			(6 234)	-0,02	6 234	100,00
28183000	AMORT. MATERIEL BUREAU	(12 141)	-0,03	(11 839)	-0,04	(302)	-2,55
Avances et acomptes versés sur immob. corporelles		408 000	0,91			408 000	
23800000	AVANCES / ACPTES IMMOS CORP.	408 000	0,91			408 000	
Autres participations		8 443 753	18,79	7 625 302	25,30	818 451	10,73
26101000	ENERGIES CHARENTUS	4 345 635	9,67	4 345 635	14,42		
26102000	ENERGIES VAR 1	3 200 795	7,12	3 200 795	10,62		
26104000	ENERGIES VAR 3	6 430 336	14,31	6 430 336	21,34		
26105000	SAS ILE DE FRANCE	2 095 987	4,66	2 095 987	6,95		
26106000	C.HYDRO. D'OUSSIAT	959 863	2,14	959 863	3,19		
26107000	ENERGIES ST REMY	2 346 986	5,22	2 346 986	7,79		
26108000	ENERGIES MAINTENANCE	945 786	2,10	945 786	3,14		
29611000	PROV. TITRES CHARENTUS	(1 615 124)	-3,59	(715 627)	-2,37	(899 497)	-125,69
29612000	PROV. TITRES VAR 1	(2 140 333)	-4,76	(3 200 720)	-10,62	1 060 387	33,13
29614000	PROV. TITRES VAR 3	(5 657 121)	-12,59	(6 430 261)	-21,34	773 139	12,02
29616000	PROV. TITRES OUSSIAT	(206 116)	-0,46	(34 462)	-0,11	(171 654)	-498,10
29617000	PROV. TITRES ST REMY	(1 470 433)	-3,27	(1 446 968)	-4,80	(23 465)	-1,62
29618000	PROV. TITRES MAINTENANCE	(792 508)	-1,76	(872 048)	-2,89	79 540	9,12
Autres immobilisations financières		17		17			
27500000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	17		17			
TOTAL III - Actif Circulant NET		30 759 101	68,44	16 437 240	54,54	14 321 861	87,13
Matières premières, approvisionnements							
32230000	STOCK FOURN. CONSO. ATELIER &	4 818	0,01	4 818	0,02		
39223000	PROV. STOCK FOURN. ATELIER	(4 818)	-0,01	(4 818)	-0,02		
Créances clients et comptes rattachés		514 911	1,15	859 434	2,85	(344 523)	-40,09
041D	Collectif clients débiteurs	481 747	1,07	848 955	2,82	(367 208)	-43,25

Détail de l'Actif

		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
41810000	CLIENTS FACT. A ETABLIR	33 164	0,07	10 480	0,03	22 684	216,46
Autres créances		27 008 372	60,10	15 024 430	49,85	11 983 942	79,76
44400000	ETAT IMPOTS BENEFICES			845 265	2,80	(845 265)	-100,00
44562000	TVA DEDUCT. IMMO.			1		(1)	-100,00
44566000	TVA DEDUCT. ABS	7 458	0,02	19 719	0,07	(12 260)	-62,18
44566100	TVA DEDUCTIBLE 10%						
44566800	TVA DEDUCTIBLE INTRACOM	622				622	
44583000	REMBOURSEMENT TVA DEMANDE	104 920	0,23	52 406	0,17	52 514	100,21
44586000	TVA 5/ FACT. NON PARVENUES	13 973	0,03	18 303	0,06	(4 330)	-23,66
44870000	ETAT PRODUITS A RECEVOIR	28 169	0,06	28 054	0,09	115	0,41
45102000	C/C ENERGIES VAR 1	1 916 602	4,26	1 983 622	6,58	(67 020)	-3,38
45104000	C/C ENERGIES VAR 3	2 609 833	5,81	3 281 608	10,89	(671 775)	-20,47
45107000	C/C ENERGIES ST REMY			100 312	0,33	(100 312)	-100,00
45130000	C/C KEELAG	22 326 795	49,68	8 695 141	28,85	13 631 654	156,77
Disponibilités		3 235 633	7,20	530 243	1,76	2 705 390	510,22
51230000	COMMERZBANK GROUPE	3 235 633	7,20	530 243	1,76	2 705 390	510,22
Charges constatées d'avance		185		23 132	0,08	(22 947)	-99,20
48600000	CHARGES CONSTAT. AVANCE	185		23 132	0,08	(22 947)	-99,20
TOTAL DU BILAN ACTIF		44 941 975	100,00	30 136 780	100,00	14 805 195	49,13

Détail du Passif

		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		27 888 916	62,06	19 840 388	65,83	8 048 528	40,57
Capital Social ou individuel		17 210 542	38,30	17 210 542	57,11		
10100000	CAPITAL	17 210 542	38,30	17 210 542	57,11		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		475 000	1,06	475 000	1,58		
10410000	PRIMES D'EMISSION	475 000	1,06	475 000	1,58		
Réserve légale		885 402	1,97	835 800	2,77	49 602	5,93
10610000	RESERVE LEGALE	885 402	1,97	835 800	2,77	49 602	5,93
Réserves réglementées		62 586	0,14	62 586	0,21		
10620000	RESERVES DISPONIBLES	62 586	0,14	62 586	0,21		
Autres réserves		1 206 858	2,69			1 206 858	
10680000	AUTRES RESERVES	1 206 858	2,69			1 206 858	
Report à nouveau				264 421	0,88	(264 421)	-100,00
11000000	REPORT A NOUVEAU CREDITEUR			264 421	0,88	(264 421)	-100,00
Résultat de l'exercice		8 048 528	17,91	992 039	3,29	7 056 489	711,31
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions		199 040	0,44	3 674 392	12,19	(3 475 352)	-94,58
Provisions pour risques		199 040	0,44	3 674 392	12,19	(3 475 352)	-94,58
15180000	PROVISION PR RISQUES	199 040	0,44	242 988	0,81	(43 948)	-18,09
15189000	PROV RISQUES FILIALES			3 431 404	11,39	(3 431 404)	-100,00
TOTAL IV - Total des dettes		16 854 019	37,50	6 622 000	21,97	10 232 019	154,52
Emprunts et dettes financières divers		12 412 491	27,62	4 800 018	15,93	7 612 473	158,59
16500000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	4 000 000	8,90			4 000 000	
45101000	C/C EN CHARENTUS	2 511 308	5,59	2 363 895	7,84	147 414	6,24
45105000	C/C ILE DE FRANCE	4 350 584	9,68	1 612 179	5,35	2 738 404	169,86
45106000	C/C C.H. OUSSIAT	548 847	1,22	540 692	1,79	8 155	1,51
45107000	C/C ENERGIES ST REMY	561 181	1,25			561 181	
45109000	C/C MAINTENANCE	440 571	0,98	283 252	0,94	157 319	55,54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		616 009	1,37	1 069 092	3,55	(453 083)	-42,38
040C	Collectif fournisseurs créditeurs	501 272	1,12	978 648	3,25	(477 376)	-48,78
40810000	FOURN. FACT.NON PARVENUES	114 737	0,26	90 444	0,30	24 293	26,86
Dettes fiscales et sociales		231 403	0,51	234 968	0,78	(3 565)	-1,52
44400000	ETAT IMPOTS BENEFICES	9 299	0,02			9 299	
44520000	TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	622				622	N/S
44550000	TVA A DECAISSER	449		370		79	21,35
44562000	TVA DEDUCT. IMMO.						
44566200	TVA DEDUCTIBLE 5.5%						
44571000	TVA COLLECTEE 20%	1		103 551	0,34	(103 550)	-100,00
44860000	ETAT CHARGES A PAYER	221 031	0,49	131 047	0,43	89 984	68,67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 102	0,02	49 376	0,16	(40 274)	-81,57
40840000	FRS IMMO. FACT. NON PARVENUES	9 102	0,02	49 376	0,16	(40 274)	-81,57
Autres dettes		3 585 014	7,98	468 546	1,55	3 116 468	665,14
46860000	DIVERS - CHARGES A PAYER	3 585 014	7,98	468 546	1,55	3 116 468	665,14

Détail du Passif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL DU BILAN PASSIF	44 941 975	100,00	30 136 780	100,00	14 805 195	49,13

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		5 817 654	100,84	3 010 201	100,00	2 807 453	93,26
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens		5 752 590	99,71	2 474 974	82,22	3 277 616	132,43
Production vendue Biens FRANCE		5 752 590	99,71	2 474 974	82,22	3 277 616	132,43
70110000	VENTES ELECTRICITE	5 699 547	98,79	2 430 225	80,73	3 269 322	134,53
70112000	GARANTIES ORIGINE	40 022	0,69	44 748	1,49	(4 726)	-10,56
70113000	GARANTIES CAPACITES	13 020	0,23			13 020	
Production vendue Services + Travaux		16 847	0,29	535 207	17,78	(518 360)	-96,85
Production vendue Services FRANCE		16 847	0,29	535 207	17,78	(518 360)	-96,85
70880000	REFACT. CENTRALES	8 867	0,15	524 681	17,43	(515 814)	-98,31
70882000	REFACT. RWE INNOGY	7 980	0,14	10 526	0,35	(2 546)	-24,19
Montant net du chiffre d'affaires		5 769 437	100,00	3 010 180	100,00	2 759 256	91,66
Reprises sur provisions, transferts de charges		47 948	0,83	20		47 928	N/S
78150000	REPRISE PROV. RISQUE	43 948	0,76			43 948	
79100000	TRANSF. CHARGES EXPLOIT.	4 000	0,07	20		3 980	N/S
Autres produits d'exploitation		269		1		269	N/S
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	269		1		269	N/S
Total des charges d'exploitation		4 515 676	78,27	2 304 667	76,56	2 211 009	95,94
Autres achats et charges externes		595 620	10,32	1 096 142	36,41	(500 522)	-45,66
60480000	FRAIS REFACTURES	8 867	0,15	535 207	17,78	(526 340)	-98,34
60611000	FOURNITURES ELECTRICITE	13 051	0,23	12 142	0,40	909	7,49
60612000	FOURNITURES EAU	1 212	0,02	968	0,03	244	25,21
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	719	0,01	719	0,02		
61350000	LOCATIONS MOBILIERES	2 310	0,04	2 399	0,08	(90)	-3,74
61352000	LOCATIONS DE MATERIEL DE TRANS	11 440	0,20	6 283	0,21	5 157	82,08
61552000	ENTRETIEN VEHICULE	4 648	0,08	215	0,01	4 433	N/S
61554000	ENTRET.ET REPAR.CENTRALES	125 689	2,18	81 435	2,71	44 255	54,34
61555000	ENTRETIEN - DECHETS			80 000	2,66	(80 000)	-100,00
61600000	PRIMES D'ASSURANCE	39 963	0,69	39 789	1,32	175	0,44
62260000	HONORAIRES	58 854	1,02	45 480	1,51	13 374	29,41
62261000	HONORAIRES AUDIT	16 830	0,29	26 669	0,89	(9 839)	-36,89
62262000	HONO.EN. MAINTENANCE	266 880	4,63	229 200	7,61	37 680	16,44
62263000	HONORAIRES ETRANGERS	25 542	0,44	10 970	0,36	14 572	132,84
62265000	HONORAIRES DIVERS	9 500	0,16	8 450	0,28	1 050	12,43
62270000	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX			4 231	0,14	(4 231)	-100,00
62700000	SERVICES BANCAIRES	10 114	0,18	8 446	0,28	1 668	19,75
62810000	SERVICES EXTERIEURS			3 540	0,12	(3 540)	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés		3 324 656	57,63	625 220	20,77	2 699 435	431,76
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	77 566	1,34	74 611	2,48	2 955	3,96
63512000	TAXES FONCIERES	32 393	0,56	22 883	0,76	9 510	41,56
63514000	TAXES VEHICULES SOCIETES	449	0,01	370	0,01	79	21,35
63580000	AUTRES DROITS	22		33		(11)	-32,36
63581000	REDEVANCES CONCESSION	18 758	0,33	10 134	0,34	8 623	85,09
63582000	REDEVANCE VNF	100 000	1,73	517 189	17,18	(417 189)	-80,66
63780000	CONTRIB. RENTE INFRAMARGINALE	3 095 468	53,65			3 095 468	

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Dotation aux amortissements sur immobilisations	592 692	10,27	583 305	19,38	9 387	1,61
68112000 DOT. AMORT. IMMO. CORP.	592 692	10,27	583 305	19,38	9 387	1,61
Autres charges de gestion courante	2 708	0,05			2 708	N/S
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	2 708	0,05			2 708	N/S
Résultat d'exploitation	1 301 978	22,57	705 534	23,44	596 444	84,54
Total des produits financiers	8 416 531	145,88	1 541 861	51,22	6 874 669	445,87
Produits financiers de participations	3 017 881	52,31	561 131	18,64	2 456 750	437,82
76110000 DIVIDENDES	3 017 881	52,31	561 131	18,64	2 456 750	437,82
Autres intérêts et produits assimilés	54 179	0,94	26 283	0,87	27 896	106,13
76380000 INTERETS C/C	54 179	0,94	26 283	0,87	27 896	106,13
Reprises sur provisions & transferts de charges	5 344 471	92,63	954 447	31,71	4 390 024	459,95
78650000 REP. PROV. RISQUES FINANCIERS	3 431 404	59,48			3 431 404	
78662000 REP. PROV. DEPREC. IMMO FINANC	1 913 067	33,16	954 447	31,71	958 620	100,44
Total des charges financières	1 168 918	20,26	2 100 622	69,78	(931 704)	-44,35
Dotations financières aux amort. et provisions	1 094 616	18,97	2 087 979	69,36	(993 363)	-47,58
68650000 DOT. PROV. RISQUES FINANCIERS			1 965 883	65,31	(1 965 883)	-100,00
68662000 DOT. PROV. DEPREC. IMMO FINANC	1 094 616	18,97	122 096	4,06	972 520	796,52
Intérêts et charges assimilées	74 302	1,29	12 643	0,42	61 659	487,70
66150000 INTERETS C/C	74 302	1,29	12 643	0,42	61 659	487,70
Résultat financier	7 247 613	125,62	(558 761)	-18,56	7 806 374	N/S
Résultat courant avant impôts	8 549 591	148,19	146 773	4,88	8 402 817	N/S
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	267 373	4,63			267 373	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions	267 373	4,63			267 373	
68710000 DOT. AMORT. EXCEPTIONNEL	267 373	4,63			267 373	
Résultat exceptionnel	(267 373)	-4,63			(267 373)	
Impôts sur les bénéfices	233 690	4,05	(845 266)	-28,08	1 078 956	127,65
69880000 INTEGRATION FISCALE - CHARGES	233 690	4,05			233 690	
69890000 INTEGRATION FISCALE - PRODUITS			(845 266)	-28,08	845 266	100,00
Résultat de l'exercice	8 048 528	139,50	992 039	32,96	7 056 489	711,31

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux régles générales applicables en la matiére et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **44 941 975** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **14 234 184** euros et un total **charges de 6 185 656** euros,dégageant ainsi un **résultat de 8 048 528** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

La société SASU ENERGIES FRANCE a pour objet la construction et l'exploitation de centrales hydroélectriques et d'éoliennes, ainsi que l'octroi de garanties aux établissements bancaires.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2022** ont été établis conformément au réglement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents réglements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées cunformément aux hypothéses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Concernant la présentation des comptes, des reclassements de poste à poste ont été faits dans les immobilisations et les amortissements, afin de cadrer avec le plan comptable de la maison mère. Cela n'a pas eu d'impact sur le résultat, il n'y a pas eu de modification des plans d'amortissement.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Jusqu'au 31/12/1997, les immobilisations étaient évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Cette valeur historique a été réévaluée en fonction de la valeur de marché des centrales.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

* Logiciels et autres immobilisations incorporelles : 1 an
* Installations complexes spécialisées : 20 ans
* Génie Civil : durée résiduelle du contrat
* Agencements : 10 ans
* Matériel de bureau et informatique : 5 ans

Règles et Méthodes Comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Lorsque la quote-part des capitaux propres est inférieure à la valeur comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différenc constatée. Dans le cas d'une situation nette négative, une provision pour risques financiers est constatée.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou si les créances ont une ancienneté antérieure au 01/01/2021.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Chiffre d'affaires

Concernant la production comptabilisée sur décembre, un relevé a été réalisé fin décembre permettant d'affiner une estimation de la production de la dernière semaine de l'année. Le relevé des compteurs de fin décembre est effectué le 31, de manière à déterminer début janvier le montant réel du chiffre d'affaires de la fin de l'année et pouvoir ainsi le comparer au montant estimé et comptabilisé. Un ajustement est alors pratiqué en cas d'écart significatif.

Règles et Méthodes Comptables

Commentaires du BILAN

1.1 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles se composent de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles totalement amortis ou provisionnés.

Les installations techniques sont représentatives de la valeur des équipements des centrales et du génie civil.

Des acquisitions ont été réalisées en 2022 pour 524 948 euros.

1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Conformément au principe défini précédemment, la valeur des participations inscrites au bilan a été analysée au 31/12/2022.

Le montant des provisions figurant dans le tableau joint de filiales et participations intègre les provisions pour dépréciation des titres et les provisions pour risques constatées.

1.3 STOCK

Le stock de pièces de rechange est déprécié à 100% pour obsolescence.

1.4 CREANCES

Les Créances Clients s'élèvent à 514 911 euros au 31/12/2022 et sont constituées de créances SOLVAY.

Les Autres Créances s'élèvent à 27 008 372 euros et sont pour l'essentiel constituées des avances sur comptes courants consenties aux filiales pour financer les centrales et leurs activités (26 853 230 €).Elles comprennent également des créances de TVA (126 973 €) et des dégrèvements relatifs à la CET (28 169€).

1.5 CAPITAL

Le capital social de 17 210 541.81 euros est composé de 198 759 actions de 86.59 euros chacune, intégralement détenues par la société KI-KELAG InternationalGmbh.

1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques financiers est constatée pour les filialles dont la situation nette est négative. Au 31/12/2022, la provision a été intégralement reprise.

Une provision pour autres risques est comptabilisée à hauteur de 199 040 euros.

1.7 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières court terme comprennent les soldes créditeurs des comptes courants des filiales pour un montant total de 8 412 491 euros et des dépôts de garantie sur le nouveau contrat d'électricité pour 4 000 000 euros.

1.8 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 616 009 euros au 31/12/2022, dont 114 737 euros de factures à recevoir.

Les dettes fournisseurs sur immobilisations s'élèvent à 9 102 euros.

Règles et Méthodes Comptables

1.9 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Le poste s'élève à 231 403 euros et correspond principalement aux redevances à payer (221 031 €).

1.10 AUTRES DETTES

Le poste s'élève à 3 585 014 euros et correspond à des charges à payer : assurances et contribution sur la rente infra-marginale.

Règles et Méthodes Comptables

Commentaires du Compte de Résultat

2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève à un montant total de 5 769 437 euros, soit en nette hausse par rapport à 2021 (+ 92%).

La production électrique s'élève à 5 752 590 euros, soit en progression de 232% par rapport au 31/12/2021.

2.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 1 301 978 euros au 31/12/2022.

2.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier au 31/12/2022 est bénéficiaire de 7 248 684 euros.

Le résultat enregistré sur les filiales est bénéficiaire, le montant des dividendes distribués et des reprises et dotations sur les filiales s'établissant cette année à 7 267 736 €.

2.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 267 373 euros.

2.5 IMPÔT SUR LES SOCIETES

Energies France a constitué un groupe d'intégration fiscale à partir du 1er janvier 1999.

Une convention d'intégration a été signée entre les filiales et la société tête de groupe qui stipule la neutralité fiscale. Cela signifie que les membres enregistrent leur impôt comme s'ils n'étaient pas intégrés fiscalement, le différentiel entre l'impôt du groupe et la somme de tous les impôts des filiales, étant comptabilisé chez Energies France.

L'impot sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulieres du groupe.

Au titre de 2022, Energies France a enregistré une charge d'impôt de 233 690 euros au titre de ses filiales.

Règles et Méthodes Comptables

Autres Informations

3.1 ENTREPRISES LIEES

A ce jour le groupe ENERGIES France ne publie pas de comptes consolidés. L'ensemble constitué par Energie France et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs deux des trois seuils suivants:

- Total Bilan: 15 M€
- Montant net du chiffre d'affaires: 30M€
- Nombre moyen de salariés permanents: 250

La société réalise néanmoins des opérations avec des sociétés du groupe :

- Compte courant débiteur = 26 853 230 €
- Compte courant créditeur = 8 412 491 €
- Produits financiers = 54 179 €
- Charges financières = 74 302 €
- Créances Clients = 0 €
- Dettes Fournisseurs = 0 €
- Refacturations de frais de fonctionnement = 8 867 €
- Dividendes = 3 017 881 €
- Autres achats et charges externes = 292 422 €

3.2 AUTRES INFORMATIONS

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes de la société KI-KELAG International Gmbh, en Autriche.

3.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société bénéficie d'une autorisation d'exploitation d'une durée de quarante ans renouvelable pour une période de trente ans. Si l'autorisation n'est pas renouvelée la société serait tenue de rétablir la libre circulation des eaux. La société s'est placée dans une hypothèse de renouvellement de son autorisation.

3.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/202
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	14 465					14 465
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 465					14 465
CORPORELLES	Terrains	26 651					26 651
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	23 966 360		116 948		487 153	23 596 156
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	6 234				6 234	
	Matériel de bureau, mobilier	13 337					13 337
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes			408 000			408 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 012 583		524 948		493 387	24 044 143
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	20 325 387					20 325 387
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	17					17
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 325 404					20 325 404
	TOTAL	44 352 452		524 948		493 387	44 384 012

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	11 835			11 835
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**11 835**			**11 835**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	17 920 289	859 762	487 153	18 292 897
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	6 234		6 234	
	Matériel de bureau, mobilier	11 839	302		12 141
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**17 938 362**	**860 064**	**493 387**	**18 305 039**
	TOTAL	**17 950 197**	**860 064**	**493 387**	**18 316 874**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement n des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	3 674 392		3 475 352	199 040
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**3 674 392**		**3 475 352**	**199 040**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations – Incorporelles	2 630			2 630
	Sur immobilisations – corporelles				
	Sur immobilisations – des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations – titres de participation	12 700 085	1 094 616	1 913 067	11 881 635
	Sur immobilisations – autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	4 818			4 818
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**12 707 533**	**1 094 616**	**1 913 067**	**11 889 082**
	TOTAL GENERAL	**16 381 925**	**1 094 616**	**5 388 419**	**12 088 122**
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			43 948	
	Dont dotations et reprises – financières		1 094 616	5 344 471	
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les régles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	17		17
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	514 911	514 911	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	126 974	126 974	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	28 169	28 169	
	Groupe et associés (2)	26 853 229	26 853 229	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	185	185	
	TOTAL DES CREANCES	27 523 485	27 523 468	17

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	4 000 000	4 000 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés	616 009	616 009		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	9 299	9 299		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 073	1 073		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	221 031	221 031		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 102	9 102		
	Groupe et associés (2)	8 412 491	8 412 491		
	Autres dettes	3 585 014	3 585 014		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	16 854 019	16 854 019		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 000 000
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Capital social

	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	198 759,00	86,5900	17 210 541,81
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	198 759,00	86,5900	17 210 541,81

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	17 210 542				17 210 542
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	475 000				475 000
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	835 800	49 602			885 402
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées	62 586				62 586
Autres réserves		1 206 858			1 206 858
Report à nouveau	264 421	(264 421)			
Résultat de l'exercice	992 039	(992 039)		8 048 528	8 048 528
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	19 840 388			8 048 528	27 888 916

Date de l'assemblée générale 30/06/2022
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 19 840 388
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 19 840 388
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 8 048 528

Filiales et participations

31/12/2022	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS ENERGIES SAINT REMY	504 000	876 553	100,00	2 346 986	876 553
SAS ENERGIES VAR 1	825 000	1 060 462	100,00	3 200 795	1 060 462
SAS ILE DE FRANCE	1 760 160	3 875 303	100,00	2 095 987	2 095 987
SAS ENERGIES VAR 3	2 002 980	773 214	100,00	6 430 336	773 214
SASU ENERGIES MAINTENANCE	146 217	153 278	100,00	945 786	153 278
SAS ENERGIES CHARENTUS	888 000	2 730 511	100,00	4 345 635	2 730 511
SAS CENTR.HYDROEL.OUSSIAT	867 000	753 747	100,00	959 863	753 747
2. Participations (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS ENERGIES SAINT REMY			1 755 952	313 894	
SAS ENERGIES VAR 1			989 696	4 417 055	
SAS ILE DE FRANCE			6 706 067	1 918 744	
SAS ENERGIES VAR 3			999 106	848 027	
SASU ENERGIES MAINTENANCE			1 668 000	79 540	
SAS ENERGIES CHARENTUS			1 966 679	(64 132)	
SAS CENTR.HYDROEL.OUSSIAT			315 628	(155 973)	
2. Participations (10 à 50 %)					

8. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2023

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 331171892000069

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ENERGIES FRANCE

ADRESSE (voie) 5 RUE DE CASTIGLIONE

CODE POSTAL 75001 VILLE PARIS 01

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
SASU	CENTRALE HYDRO. D'OUSSIAT	308760032	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE
SASU	ENERGIES VAR 1	322107715	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE
SASU	ILE DE FRANCE	397538596	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE
SASU	ENERGIES CHARENTUS	665420022	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE
SASU	ENERGIES MAINTENANCE	332108919	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE
SASU	ENERGIES VAR 3	322097841	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE
SASU	ENERGIES SAINT REMY	759200025	100,00	5	RUE DE CASTIGLIONE	75001	PARIS	FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		3 929 884
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		114 737
FOURN. FACT.NON PARVENUES	114 737	
Dettes fiscales et sociales		221 031
ETAT CHARGES A PAYER	221 031	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		9 102
FRS IMMO. FACT. NON PARVENUES	9 102	
Autres dettes		3 585 014
DIVERS - CHARGES A PAYER	3 585 014	

Produits à recevoir

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		61 333
Autres créances clients		33 164
CLIENTS FACT. A ETABLIR	33 164	
Autres créances		28 169
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	28 169	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		185	185
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			185